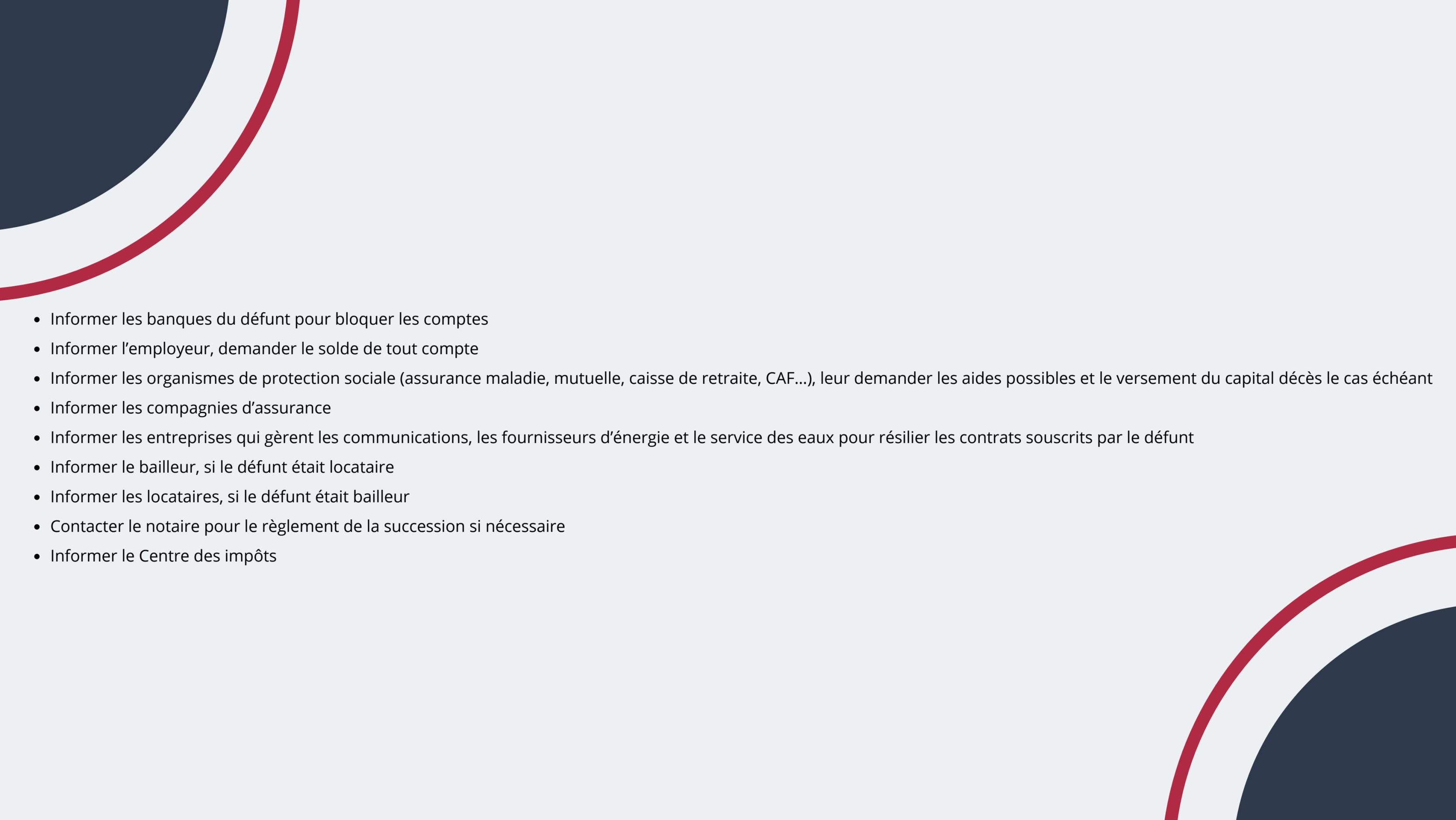


- 
- Informer les banques du défunt pour bloquer les comptes
 - Informer l'employeur, demander le solde de tout compte
 - Informer les organismes de protection sociale (assurance maladie, mutuelle, caisse de retraite, CAF...), leur demander les aides possibles et le versement du capital décès le cas échéant
 - Informer les compagnies d'assurance
 - Informer les entreprises qui gèrent les communications, les fournisseurs d'énergie et le service des eaux pour résilier les contrats souscrits par le défunt
 - Informer le bailleur, si le défunt était locataire
 - Informer les locataires, si le défunt était bailleur
 - Contacter le notaire pour le règlement de la succession si nécessaire
 - Informer le Centre des impôts